Le PCF donne la parole à ceux qui n'ont pas été invités à l'Assemblée du sport

Communiqué de presse de la commission sport du PCF
Paris, vendredi 15 avril 2011

La Ministre des sports, Chantal Jouanno, en accord avec le Président du CNOSF, a installé le 29 mars à l'institut Océanographique l'Assemblée du Sport. Cette Assemblée réunit des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, du monde de l'entreprise et de la société civile, pour échanger autour des enjeux du sport de demain.
Nous nous félicitons de la volonté de rassembler tous les acteurs du sport pour discuter de l'avenir du sport dans notre pays, mais nous avons pris connaissance de l'absence des représentants du personnel et des syndicats dans la composition des ateliers de l'Assemblée du sport.
Cette situation est inacceptable au regard de leur représentation dans le mouvement sportif et de leur apport dans la construction de la politique nationale du sport. Ils étaient à ce titre représentés dans le Conseil National des Activités Physiques et Sportives créé en 2001 par Marie George Buffet, présidé par Edwige Avice, arrêté de manière arbitraire par décret du Premier Ministre en 2008.
Cette instance garantissait une consultation permanente sur des enjeux identifiés et émettait son avis sur tous les projets de loi concernant le sport. Le CNAPS était doté par l'Etat de personnels, d'un budget de fonctionnement et de locaux pour la réalisation de ses missions.
La constitution d'une nouvelle instance doit être de cette veine et ne doit pas se limiter aux débats sur la gouvernance. Une vision du sport doit rapidement se dégager et trancher entre sport business ou sport émancipation.
Nous remarquons par ailleurs une sur représentation du MEDEF dans les ateliers, alors qu'il est totalement absent dans le mouvement sportif. Nous notons également, l'absence de débat sur les moyens de l'Etat, sur l'EPS et le sport à l'école, et particulièrement sur les métiers et l'avenir des fonctionnaires de Jeunesse et sports, des CREPS et de l'INSEP.
Des bases essentielles sont à garantir : l'unicité du sport et l'indépendance du mouvement sportif, un budget national à la hauteur des besoins, des moyens renforcés pour les collectivités territoriales, un plan national de développement des équipements sportifs, davantage de sport à l'école ainsi que le soutien à la vie associative et au bénévolat.
Dans ce contexte, la commission sport du PCF a décidé de donner la parole aux syndicats sur cette Assemblée du sport. Vous trouverez ci-jointes les réponses de trois syndicats, le Sgen-CFDT, la CGT et le SNEP-FSU aux questions que nous leur avons posées.
Nous attendons de la Ministre des sports et du Président du CNOSF un signal fort vis-à-vis d'eux.

Vous trouverez d'autres contributions dans une rubrique que nous avons spécialement ouverte sur notre site internet htpp://pourlesport.pcf.fr.

Nicolas Bonnet
Responsable de la commission sport du PCF

Analyses et propositions du SGEN-CFDT

***« se prononcer sur les objectifs prioritaires de la politique menée par l'Etat en matière de sport et les moyens budgétaires et en personnel qu'il y consacre*. »**

Commission sport du PCF : Les représentants du personnel et les syndicats ont été exclus des débats de l'Assemblée du sport. Comment expliquez-vous cela? Avez-vous une réponse de la Ministre?

SGEN – CFDT :

Un conseiller social de la ministre des sports, et non la ministre elle-même qui, contrairement à ses prédécesseurs, n'a pas encore trouvé le temps de recevoir le Sgen-CFDT, nous a effectivement informés, sans plus de justifications, de la réponse négative du ministère à la demande du Sgen-CFDT de participer aux travaux de l'Assemblée du sport.

Cette décision d'exclure les syndicats de salariés du champ du sport (du public comme du privé), de même que les propos du secrétaire général du CNOSF expliquant cette décision, imputée au ministère, par une volonté d'éviter que les organisations syndicales ne « polluent les débats », aussi scandaleux soient-ils, ne nous étonnent pas.

Selon les mots du CNOSF, il s'agissait essentiellement de composer une Assemblée du sport « performante », c'est à dire de réunir un club d'entrepreneurs, de décideurs, de financeurs, et non d'ouvrir un débat démocratique entre tous les acteurs du sport. Quelques personnalités respectables ont certes été convoquées pour sauvegarder une apparence de pluralisme, à côté de plusieurs autres, notamment au sein du collège de la « société civile », dont la présence relève au mieux du copinage, au pire du lobbying.

Les préconisations de cette assemblée, hormis celles sur quelques thématiques sociétales (santé, insertion, etc.), qui ne seront vraisemblablement jamais suivies d'effet, sont pour une grande part déjà écrites, pour acter une réforme de la gouvernance du sport négociée en amont par le ministère et le CNOSF.

Les participants ne sont certainement conviés que pour entériner l'acte de décès officiel du fameux modèle sportif français. Ce « modèle » survivra sans doute dans les discours sous forme de fétiche idéologique, tout comme la sacro-sainte référence à l'unité du sport, mais uniquement pour entretenir l'illusion d'une continuité rassurante et faire croire à l'existence d'un consensus politique dans notre pays autour du projet sportif mis en oeuvre par le gouvernement et le CNOSF.

Commission sport du PCF : Quelles réactions ou actions envisagez-vous ?

SGEN-CFDT :

Au delà du communiqué intersyndical qu'il a cosigné avec la CGT et le SNEP, le Sgen-CFDT œuvre à l'élaboration d'une prise de position confédérale sur ce mauvais coup porté au dialogue social dans le champ professionnel du sport, en y associant les autres fédérations de la CFDT concernées, telle la F3C-CFDT, qui syndique les salariés du secteur privé ou associatif de la branche sport.

Le Sgen-CFDT compte en outre alerter les médias, les politiques et l'ensemble de nos concitoyens sur l'instrumentalisation de cette Assemblée du sport au profit d'intérêts particuliers, alors que le développement des activités physiques et sportives pour tous est d'intérêt général. Concernant l'action de l'Etat, champ d'intervention légitime du Sgen-CFDT, tous les efforts seront consacrés à expliquer notre revendication d'une réorientation globale de l'action et de l'effort financier de l'Etat dans le sport au profit des missions qui doivent rester de sa seule responsabilité directe, assurées donc par des fonctionnaires : les missions régaliennes bien sûr, mais aussi les missions éducatives, comme l'a réaffirmé François Chérèque à l'occasion de l'opération « Un, deux, trois, Public » lancée par la CFDT.

Pour le Sgen-CFDT, les enjeux sociaux et éducatifs de la promotion et du développement des Activités Physiques et Sportives pour tous, partout, justifient l'investissement de l'Etat au même titre que l'enseignement scolaire, supérieur, et l'éducation populaire.

Commission sport du PCF : Comment interprétez-vous la sur-représentation du Medef dans les ateliers ?

SGEN-CFDT :

Dès lors que, dans le champ du sport, les intérêts privés lucratifs l'emportent à ce point sur l'intérêt général, il est fatal que les lobbies prennent autant de place. L'accord signé le 28 mai 2010 entre le CNOSF et le MEDEF annonçait déjà « la formulation de propositions communes à destination des autres acteurs du sport français », prônait « l'accroissement des relations entre le monde sportif et les acteurs du monde économique », la mobilisation et la fédération de leurs réseaux.

Pour le Sgen-CFDT, s'il est normal que les entreprises, dont la contribution au financement du sport reste cependant globalement insuffisante, soient représentées au sein d'une assemblée des acteurs du sport, en aucun cas leur influence ne doit s'exercer au delà de la sphère marchande du sport. La dimension économique, industrielle du sport s'est renforcée, avec le concours de nouveaux acteurs de l'audiovisuel et du sponsoring, accélérant l'essor du spectacle sportif, principale raison d'être d'un sport d'élite qui se professionnalise.

Cela rend d'autant plus urgente la délimitation d'une frontière nette entre public et privé, entre service public du sport et sphère marchande du sport.

Il est ainsi préoccupant que la représentante de la commission sport du MEDEF fasse son entrée au conseil d'administration de l'INSEP, vaisseau amiral du sport français, au moment où cet établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, financé par l'Etat à hauteur de plusieurs dizaines de millions par an, fait l'objet d'un plan de privatisation orchestré par les dirigeants du CNOSF, avec l'assentiment des représentants du ministère des sports, se traduisant par exemple par la création d'un institut du coaching, où futurs cadres supérieurs du sport et cadres d'entreprise seront formés par des « coachs » venus du privé à des méthodes de management dites « modernes ».

Commission sport du PCF : Quelles sont vos attentes d'une telle instance de concertation nationale, quels sont les sujets prioritaires pour l'avenir du sport en France ?

SGEN-CFDT :

Une proposition de dernière minute d'audition par des groupes de travail issus de cette Assemblée du sport nous est parvenue.

Sans changer d'avis sur la nature et la légitimité de cette institution très peu démocratique ainsi que sur la portée de ses délibérations, le Sgen-CFDT, au cours de ces auditions, rappellera que, syndiquant les personnels de la Jeunesse et des Sports, avec toutes les catégories de personnels de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Publique, **il a donc toute légitimité pour se prononcer sur les objectifs prioritaires de la politique menée par l'Etat en matière de sport et les moyens budgétaires et en personnel qu'il y consacre**.

Ses propositions s'articuleront autour du choix central d'une redéfinition des objectifs et modalités de l'action de l'Etat en matière de sport, passant par une gouvernance repensée, une inversion totale des priorités budgétaires, une réorientation des missions des opérateurs de l'Etat, et des missions de ses agents.

Dans un contexte de réduction de ses moyens, l'Etat devrait selon nous « redéfinir l'intérêt général et la mission de service public attachés au sport » en concentrant ses moyens, non pas sur le sport d'élite comme actuellement, mais sur l'éducation au sens large (dont la formation et la certification, ainsi que la prise en charge du parcours scolaire, universitaire et de la reconversion des sportifs de haut niveau), l'amélioration du bien-être social et de la santé par l'accès du plus grand nombre à l'activité physique ou sportive, l'insertion et la lutte contre les discriminations par la pratique des APS.

- Le Sgen-CFDT est favorable à ce que L'Etat confie en conséquence aux fédérations délégataires la pleine responsabilité de gestion et d'organisation du **sport de haut niveau**, avec une autonomie renforcée en la matière.

- Nous estimons en outre qu'il doit mieux reconnaître, valoriser et soutenir **la mission de service public des fédérations multisports ou affinitaires**.

- Le Sgen-CFDT est convaincu que, dans le cadre d'une **délégation de service public** repensée, l'affectation par l'Etat des subventions et moyens humains (CTS) aux fédérations devrait être conditionnée par le respect d'un cahier des charges adapté à une priorité nationale de développement de la pratique sportive par tous les publics, sur tout le territoire.

- Nous souhaitons une action volontariste de l'Etat en matière d'aménagement du temps de travail et de développement du temps de loisir actif, dans le but de favoriser la pratique des APS sur le lieu de travail, comme en dehors du temps de travail, et son appui à l'action essentielle du mouvement associatif par la promotion et la valorisation de l'engagement associatif.

- Nous réclamons un **budget sport** beaucoup plus ambitieux qui concrétiserait l'affichage d'une réelle volonté politique de développement de la pratique sportive de masse, tout en consolidant et en affichant la totalité des sommes allouées au sport, au sein d'un compte spécifique dans la comptabilité nationale. Si les ressources générées par les droits de retransmission du spectacle sportif, les paris sportifs, pourraient être davantage mises à contribution au profit des pratiques de masse, pour autant des ressources financières autonomes, pérennes et stables devraient être privilégiées.

- Concernant les opérateurs et services de l'Etat, le Sgen-CFDT demande que **l'INSEP, les CREPS et les écoles nationales**, fonctionnant en réseau, voient leurs missions recentrées sur la formation, la recherche, la culture et la documentation, la prévention en matière de santé et d'éthique ; dès lors, la préparation sportive des athlètes devrait incomber entièrement aux pôles sportifs résidants, gérés de façon indépendante par les fédérations.

La relation partenariale de ce réseau d'établissements avec les universités serait favorisée, au plan régional notamment, sans remettre en cause la spécificité de leur offre de formations JS (jeunesse et sports), et la place qu'y occupent les personnels issus des corps spécifiques jeunesse et sports.

Le Sgen-CFDT propose en outre de faire du **Centre National de Développement du Sport**, établissement public administratif, non plus seulement un financeur du sport pour tous (soutien aux associations) mais aussi la cheville ouvrière de l'articulation des politiques et actions menées par l'Etat, sous contrainte de décentralisation, avec ses différents partenaires en charge d'une mission de service public dans les territoires (collectivités, associations sportives). Ce nouveau CNDS pourrait intervenir au plus près du terrain, grâce à un réseau d'antennes régionales, au moyen d'un budget pérenne conséquent et par l'affectation de personnels d'Etat en nombre suffisant.

Du fait de la RéATE, la mutualisation des missions des personnels des **services déconcentrés** et le renforcement de leur caractère administratif (surtout dans les directions départementales interministérielles), ainsi que la difficulté d'intégrer les missions éducatives des personnels techniques et pédagogiques « sport », dans le concept de « cohésion sociale » ont fait perdre une grande partie de leur cohérence et de leur lisibilité aux missions « sport » des services déconcentrés de l'Etat. Nous appelons donc à préserver, préciser et renforcer leur rôle essentiel dans le cadre des politiques publiques du sport.

- Pour un **statut du travailleur sportif**.

Bien que cette question sorte de son champ syndical et concerne au premier chef les partenaires sociaux de la branche sport, le Sgen-CFDT soutient la revendication d'un engagement volontariste de l'Etat dans la mise en œuvre urgente d'un statut du travailleur sportif garantissant à tous les sportifs listés de haut niveau une rémunération minimale décente, une protection sociale complète, une cotisation retraite, un droit automatique à une reconversion au terme de leur carrière sportive.

Analyses et propositions de la CGT

« Il faut redonner les moyens pour revivifier le secteur associatif et développer l'emploi »

Commission sport du PCF : Les représentants du personnel et les syndicats ont été exclus des débats de l'Assemblée du sport. Comment expliquez-vous cela? Avez-vous une réponse de la Ministre?

La CGT :

Nous n'avons aucune explication rationnelle à cette exclusion, si ce n'est que nous portons une autre vision de la gouvernance du sport dans notre pays.

En effet la CGT depuis 2006 porte une exigence d'un service public national des activités physiques et sportives. Même si aujourd'hui la donne a changé, RGPP oblige et la CGT est en cours d'affiner ses propositions, nous pensons que les APS ne pourrons être accessibles à toutes et tous que dans un cadre partagé. Ce cadre devra se situer entre un Etat démocratique, des collectivités à l'écoute des populations, un mouvement sportif dégagé de sa vision libérale et professionnelle du sport et enfin les acteurs mais aussi partenaires incontournables que sont les organisations syndicales de salariés.

Nous rappelons que le MEDEF ne contribue qu'à hauteur de 17% (évaluation) du financement du sport, et majoritairement du sport professionnel, contre plus de 70% des collectivités et des ménages.

Donc cette exclusion est inacceptable et incompréhensible, si ce n'est le fait que nos propositions dérangent le cénacle des caciques du mouvement sportif ainsi que les aspirations politiques de la ministre.

Celle-ci, malgré deux courriers, l'un pour lui demander un rendez-vous et l'autre pour lui faire part de sa non réponse et de notre opposition à la méthode de convocation de l'assemblée du sport, n'a jamais daigné nous répondre.

Nous lui avons rappelé que la CGT, outre le fait qu'elle était une organisation de salariés, et dans le sport il y en a beaucoup et des précaires, était aussi un vivier de dirigeants et d'éducateurs sportifs.

Nous sommes à la direction de nombreux clubs d'entreprises, nous sommes impliqués dans les instances du CNOSF, même si souvent notre implication dérange. Enfin nous menons une réflexion sur ce que devrait être une véritable politique du sport avec les différentes instances représentant les collectivités.

En dépit de cela elle persiste dans sa position consistant à nous ignorer.

Commission sport du PCF : Quelles réactions ou actions envisagez-vous ?

La CGT :

Suite au communiqué commun CGT - Sgen CFDT – Snep FSU, nous avons pris contact avec le SNAPS UNSA et nous devons nous retrouver pour adopter une position commune. Pour notre part nous allons rencontrer le Président Masséglia et sans doute envisager des actions visibles et médiatisées pour dénoncer l'ostracisme que nous subissons. Cela sous entend que l'on exclut la représentation des millions de Français salariés au nom d'une pseudo-démocratie de délégation.

D'aucun avancent que le sport est neutre, cette assemblée du sport démontre tout le contraire puisqu'elle porte une vision partiale des propositions susceptibles d'être adoptées.

Commission sport du PCF : Comment interprétez-vous la sur-représentation du Medef dans les ateliers ?

La CGT :

Cette sur représentation du MEDEF est compréhensible. Elle est l'aboutissement d'une convergence de vue entre le gouvernement, véritable porte parole du MEDEF, et un CNOSF qui avait fait du rapprochement avec le MEDEF un des points de la campagne électorale qui a porté Denis Masséglia à sa tête.

Le fait que le MEDEF soit dans tous les ateliers démontre que le sport est devenu une véritable marchandise. C'est un moyen de ponctionner un peu plus les citoyens pratiquant une activité sportive et non pas une position permettant à toutes et tous, d'accéder à la pratique de son choix au meilleur coût et au plus près de son domicile.

Le sport est devenu un enjeu idéologique.

Pour preuve il faut considérer le sport en entreprise. D'un côté les entreprises, donc le MEDEF, réduisent les moyens accordés aux CE qui se dirigent vers le "chèque sport", de l'autre le CNOSF qui se dote d'une Fédération Française du Sport en Entreprise pour ponctionner les sources de financement afin d'assurer la promotion des entreprises et non pour satisfaire aux besoins des salarié(e)s.

Dans le même temps ces entreprises investissent massivement dans le sport professionnel, où dans les événements médiatiques beaucoup plus porteurs en termes d'images.

Enfin pour parachever le tableau, la réforme des collectivités asphyxient les associations de proximité, risquant dans un avenir proche de supprimer les emplois concernés.

Quant aux autres invités de cette assemblée du sport ils sont la caution consciente ou non de cette mascarade.

Commission sport du PCF : Quelles sont vos attentes d'une telle instance de concertation nationale, quels sont les sujets prioritaires pour l'avenir du sport en France ?

La CGT :

Un petit rappel de l'histoire récente. Le CNAPS crée par Edwige Avice en 1984, ne fut mis en place que plus tard pendant le ministère de Marie - Georges Buffet .sous la présidence de madame Avice.

C'était une instance perfectible, mais qui était intéressante dans son concept démocratique, et qui a permis de débattre de nombreuses questions de fond concernant la mise en œuvre des

APS. C'est ainsi que nous avons noué des liens avec l'ancien Président du CNOSF Henri Sérandour, avec lequel nous avions de nombreux échanges réguliers.

Nous avons pu ainsi avancer ensemble contre le démantèlement des structures du Secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, initié par Bernard Laporte, dont c'est le seul fait d'armes lors de son passage au secrétariat d'Etat.

Lorsque ce dernier a supprimé le CNAPS, Henri Sérandour nous avait fait la proposition de recréer une structure sur le même modèle de base, mais avec plus d'ambition. Nous en avions accepté le principe.

Aujourd'hui nous n'avons que peu de relations avec le CNOSF qui a choisi une orientation libérale pour sa vision de l'avenir du sport en France.

Autant dire que l'assemblée du sport a pour avenir ce que le grenelle de l'environnement a eu pour le développement durable, rien de positif.

Nous pensons que les sujets prioritaires sont d'ordres multiples. Il s'agit d'abord de repenser l'accès aux pratiques sportives de l'école à la retraite. Ce n'est pas que le sport spectacle.

Il faut redonner les moyens pour revivifier le secteur associatif et développer l'emploi.

Il faut que les collectivités, avec l'aide de l'Etat, puissent aider au développement d'un emploi à plein temps, de qualité et permettant une évolution de carrière par la formation et l'acquisition de compétences.

C'est aussi prendre en compte toute la question de l'éducation populaire et amener l'ensemble de la population, par l'éducation et les structures, à adhérer à une pratique autre que compétitive.

Enfin la question de la reconnaissance du sport en entreprise avec une véritable contribution des entreprises, devrait être une des priorités, comme celle des équipements pour le plus grand nombre.

Il devient indispensable de produire un système favorisant le bénévolat, en termes de formation et de reconnaissance.

Autant de sujets qui sont éloignés des contenus affichés dans les ateliers de cette assemblée du sport. Ce qui nous fait dire que ne pas y participer est un plus pour s'exprimer sur le sujet.

Analyses et propositions du SNEP – FSU

« Une urgence : Parier sur l'éducation »

Commission sport du PCF : Les représentants du personnel et les syndicats ont été exclus des débats de l'Assemblée du sport. Comment expliquez-vous cela? Avez-vous une réponse de la Ministre?

SNEP – FSU :

Rappelons qu'il a déjà existé un CNAPS (Conseil National des APS) créé par la loi Avice de 1984, mis en place par MG Buffet en 2002 et supprimé par Bachelot-Laporte en 2009, au nom de l'idée que ce Conseil ne servait à rien, et coûtait cher ! Ce CNAPS avait toujours été contesté par le CNOSF qui le percevait comme une institution concurrente car le dépossédant de la « légitimité » de représenter tout le sport.

Aujourd'hui, cette Assemblée se construit à partir d'une vision fausse du sport dans la société. Sous pression du CNOSF, 4 piliers (CNOSF, Etat, collectivités territoriales, MEDEF) seraient constitutifs de la « gouvernance » du sport ; cette vision restrictive écarte en fait tous ceux que le sport mobilise et qui font qu'il est un fait social majeur. Le sport ne repose pas sur 4 pieds parce que, dans la vie réelle, il est un mille pattes ! Donc, les composantes devant participer à cette Assemblée devraient être bien plus larges.

Nous contestons d'abord la démarche retenue pour constituer cette Assemblée du sport. L'urgence de l'idée a fait la méthode : Trois réunions rapides des 6 groupes de travail puis une synthèse ! Un document préparatoire qui oriente a priori les débats… Le présupposé de cette idée est clair : laisser croire que des propositions décisives se préparent alors que tout indique que le gouvernement a tiré un trait sur le sport pour toute la population ; l'heure est donc à l'affichage.

Un débat plus largement public s'impose, décentralisé et organisé dans un temps suffisamment long. Toute autre méthode n'est que manœuvre politicienne.

En fait cette démarche ministérielle - soutenue par le CNOSF qui n'accepte même pas l'idée que la « société civile » puisse se mêler à la réflexion sur le sport car elle risquerait de « polluer » les débats ! – masque plusieurs stratégies :

- la société civile de Mme Jouanno, semble plus représenter un aréopage de connaissances susceptibles de lui apporter éventuellement quelque soutien face aux autres composantes ; cette « société civile » est amputée d'une partie de ses composantes,

syndicales, associatives, culturelles et sociales et dont le dynamisme n'est pas à démontrer.

- faire en sorte que le mouvement sportif demeure éloigné de toute rencontre avec la société et des questions qui risqueraient d'être posées dans ces débats ;

- tenter un élargissement de la gouvernance du sport en l'arrachant aux velléités exclusives du CNOSF ;

- accessoirement, promouvoir sa propre personne dans les médias.

La ministre s'enferme et ne reçoit pas les organisations syndicales (cinq mois après sa prise de fonction), ce qui démontre une capacité de dialogue social assez faible…

Commission sport du PCF : Quelles réactions ou actions envisagez-vous ?

Le SNEP-FSU :

D'abord élargir le front des « exclus » même si nous savons que la tâche est difficile. Nous envisageons de multiplier les analyses que nous entendons diffuser à tous les niveaux territoriaux du mouvement sportif. La RGPP a créé de tels dommages dans la présence étatique que les besoins d'interlocuteurs informés dont le mouvement associatif a besoin, sont sans réponse quand les questions sur l'avenir sportif montent dans leurs préoccupations. Quand on voit combien les compétences des professeurs de sport dans les nouveaux services déconcentrés et établissements, sont bradées, c'est un gâchis inacceptable !

Commission sport du PCF : Comment interprétez-vous la sur-représentation du Medef dans les ateliers ?

Le SNEP- FSU :

Le MEDEF y est largement représenté, surreprésenté, alors que le patronat ne se distingue pas particulièrement par des politiques sportives dynamiques dans les entreprises. Le MEDEF bénéficie, de la part des dirigeants du CNOSF, et du gouvernement (c'est bien plus évident) d'un préalable de sympathie qui tient aux rapports noués à partir des financements que les grands (et plus petits) évènements appellent. La « manne » financière est faible (8% du financement total du sport), sans être négligeable ; elle bénéficie à des partenaires ciblés. L'opération actuelle vise à accompagner en douceur l'expansion de la privatisation du sport.

Des entreprises adhérentes du MEDEF exercent une pression interne afin que le milieu sportif se structure au mieux de leurs intérêts (cotations, paris, règlementations sur les formations, médias, etc.). Le sport en entreprises a été totalement dévitalisé et dans le même temps, sponsoring, mécénat et fondations, sont sa perspective. Les entreprises veulent financer le sport comme elles financent d'autres besoins sociaux, non pas par philanthropie mais parce que cela relève d'une vision du salarié au service de l'entreprise.

Cette approche vis-à-vis du MEDEF, fortement soutenue par le CNOSF, est d'autant plus contestable que celui-ci est parfaitement muet sur le financement du sport par l'Etat (0,14% du budget) tandis qu'il aurait tendance à être exigeant à l'égard des collectivités locales, dont il craint la défection !

Commission sport du PCF : Quelles sont vos attentes d'une telle instance de concertation nationale, quels sont les sujets prioritaires pour l'avenir du sport en France ?

Le SNEP-FSU :

Écarté de cette instance et tout en connaissant ses limites, le SNEP revendique cependant d'être entendu. La multiplicité des engagements de nos syndiqués (enseignants d'EPS et professeurs de sport), leur expérience sportive, scolaire et sociale les met à des carrefours incontournables.

La mutation du sport est culturelle, sociale, économique et éthique. Mutation des besoins, crise endémique des structures, transformations de l'engagement bénévole, financiarisation de son développement, etc. Parallèlement, le sport s'est considérablement socialisé et est devenu partie intégrante du développement de l'individualité moderne ; il devrait constituer une forme d'éducation permanente intégrée à la vie quotidienne. Cela ne se fera pas sans efforts politiques considérables, bien au-delà des simples tentatives actuelles de faire « bouger » tous les français. Tous les ingrédients existent pour tenter de refonder une vision de l'intérêt général sur ce secteur, vision que l'Etat à abandonnée et dont il a organisé une partition condamnant chacun des acteurs à trouver sa niche de survie. Sport professionnel tenté par le modèle américain, sport de compétition à usage des grandes confrontations internationales et exclusivement lié à la représentation étatique, sport des pratiques de tous, organisé autour des compétitions, loisirs etc. à usage local ou privé et dont l'Etat a abandonné le développement.

Les composantes du « modèle sportif français » doivent certainement être réexaminées dans le sens d'une présence plus forte des charges de service public ; il faut revenir sur les décisions RGPP qui ont amputé la capacité d'intervention de l'Etat, rééquilibrer les missions des établissements trop exclusivement liées au sport de haut niveau (INSEP, écoles et CREPS), rouvrir les établissements fermés.

L'axe central devrait se déployer autour d'un projet national concernant l'ensemble des partenaires liés au développement du sport ; un Conseil Supérieur des sports, plus ambitieux que l'Assemblée en marche. La démocratisation des APS devrait être sa ligne directrice et donc impulsée par un budget nettement plus conséquent (porté rapidement à 5mds). Ce projet national devrait aider à la dynamisation des services publics locaux du sport, porteurs d'actions publiques vers tous les publics en même temps que le mouvement associatif serait soutenu dans ses démarches propres. Associations familiales, centres sociaux etc. devraient être soutenus lorsqu'ils portent des projets sportifs ; cela implique que l'Etat se donne des moyens humains d'agir.

L'action de l'Etat doit être réhabilitée et le montant de son budget (en termes financiers et humains) sera le signe de sa conviction. Les ressources du CNDS devraient devenir des ressources d'appoint dans le développement du sport et ciblées sur des projets particuliers ou comme caisse de compensation des inégalités.

<u>Une urgence : parier sur l'éducation !</u>

Enfin, ces questions sont indissociables des perspectives de développement de l'EPS dans le système éducatif. Celle-ci demeure, pour la grande masse des jeunes, sans discriminations, la seule assise du sport pour tous et de qualité. De même le sport scolaire demeure une des initiations de masse à la pratique compétitive, diversifiée et d'accès aux responsabilités

associatives et officielles. EPS et sport scolaire demeurent les piliers pour l'engagement de tous les jeunes dans l'activité physique. Leurs moyens publics (crédits, postes) doivent être confortés.

Les politiques successives de substitution, complémentarité, pour quelques-uns au détriment de tous, doivent être abandonnées. Une politique de développement de l'EPS doit être programmée : montée en puissance vers la pratique quotidienne de tous les élèves, avec l'objectif de revenir aux 5h hebdomadaires ; Dans les programmes scolaires, la disjonction entre les contenus de l'EPS et ses références sportives, s'accentuent ; une sorte de développement séparé s'instaure en lieu et place d'une « contamination » réciproque fructueuse ; une commission mixte EPS/sport pourrait être mise en place afin de réfléchir à un développement de la culture physique de tous. Cette problématique devrait être dégagée de tout préalable rythme scolaire (commission Chatel d'aujourd'hui) ou « complémentarité » (accompagnement éducatif ou sport l'après-midi).

Le maillage du territoire en équipements sportifs pour tous, doit être décidée, avec le concours financier de l'Etat, afin de rattraper progressivement le retard considérable accumulé par notre pays.